

Département du Morbihan – Canton de Guer – Commune nouvelle de La Gacilly

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 octobre 2024

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit octobre, à 18h30, le conseil municipal de la commune de LA GACILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de La Gacilly, sous la présidence de Jacques ROCHER, Maire de La Gacilly.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 11 octobre 2024

Présents : 21
Absents : 8
Votants : 24

Présents : Jacques ROCHER, Delphine BOULANGER, Sophie NICOLE, Nicolas PIROT, Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX, Jean-Yvon CASTEL, Marie FLAGEUL, Olivier ATHIMON, Joseph GUILLOUCHE, Philippe NOGET, Pierrick LELIEVRE, Chantal THERENE-NAEL, Eric VAUCELLE, Sylvie ROLLO, Frédéric GLON, Fabrice GENOUEL, Karine BRANCHE, Pierre CHOUPEAUX, Youenn COMBOT, Soazig GUÉRIN, Hélène MAGRÉ.

Absents : Jean-Yves DRÉAN (donne pouvoir à Fabrice GENOUEL), Solange THOMAS-RUBEAUX, Christine RICHARD, Lionel SOULAIN (donne pouvoir à Nicolas PIROT), Pierrick HERCELIN (donne pouvoir à Pierre CHOUPEAUX), Valérie LETOURNEL, Sonia GUIMARD, Mallory CANCOUET.

Eric VAUCELLE a été élu secrétaire de séance.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

À l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Eric VAUCELLE secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2024

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 septembre 2024.

ORDRE DU JOUR :

Compte-rendu des décisions du Maire

1. Finances – Décision modificative – Budget annexe Assainissement
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
2. Finances – Approbation du Budget annexe Lotissement Les Châtaigniers
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
3. Finances – Avis sur l’octroi d’une subvention en faveur de l’ADMR
Rapporteur : Catherine LE CHENE-COLLEAUX
4. Urbanisme – Avenant au contrat d’études avec le cabinet K URBAIN en charge du P.L.U.
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
5. Lotissement Le Héron – Convention avec EAU du MORBIHAN pour la réalisation de travaux d’extension du réseau d’eau potable Tranche 2
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
6. Affaires foncières – Avis sur le lancement d’une consultation de promoteurs immobiliers pour la réalisation de logements sociaux Tranche 1 Lotissement Le Héron
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
7. Finances – Avis sur la réalisation d’une convention avec des locataires de la commune pour remboursement de frais d’électricité
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
8. Affaires foncières – Avis sur la vente de trois bâtiments communaux Venelle des Fours
Rapporteur : Philippe NOGET
9. Affaires foncières – Avis sur la vente d’un terrain communal au Mortier en faveur du Conseil Régional de Bretagne
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
10. Travaux – Attribution du marché de maîtrise d’œuvre pour les diagnostics architecturaux et patrimoniaux des trois églises
Rapporteur : Pierrick LELIEVRE
11. Travaux – Avis sur l’avenant N° 3 relatif au marché de voirie pour l’éco-quartier de l’Aff
Rapporteur : Philippe NOGET
12. Travaux – Lancement d’une consultation pour la réalisation de nouvelles opérations de voirie (Terrain ex-gendarmerie, Lotissement Les Châtaigniers, Troisième Tranche du Lotissement Le Héron)
Rapporteur : Philippe NOGET
13. Cantine scolaire – Lancement d’une consultation d’un Maître d’œuvre pour la réalisation de la future cantine scolaire
Rapporteur : Youenn COMBOT
14. Urbanisme – Dénomination et numérotation en direction de la Chaussée à la sortie de la Rue des Mariniers à Glénac
Rapporteur : Fabrice GENOUEL

15. Environnement – Cadre de vie – Avis sur l’adhésion à la nouvelle charte d’entretien des espaces verts
Rapporteur : Philippe NOGET
16. Salles Communales – Modification du tarif Salle Mathurin Robert
Rapporteur : Jean-Yvon CASTEL
17. Ressources Humaines – Avis sur l’augmentation du temps de travail pour un poste d’agent à l’école Jean de La Fontaine
Rapporteur : Delphine BOULANGER
18. Ressources Humaines – Mise à jour de l’organigramme du Personnel communal
Rapporteur : Delphine BOULANGER
19. Ressources Humaines – Présentation de la pyramide des âges
Rapporteur : Delphine BOULANGER
20. Professionnels de Santé – Informations sur les actions engagées
Rapporteur : Pierrick LELIEVRE
21. Questions diverses

Compte-rendu des décisions du Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

En vertu de l’article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s’agit de rendre compte des décisions prises par Monsieur Le Maire par suite des attributions que le conseil municipal lui a déléguées. Ces décisions ont été envoyées en pièces annexes.

1. Finances – Décision modificative – Budget annexe Assainissement

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Compte tenu de la consommation des crédits et des dépenses restant à effectuer, il est proposé d’adopter la décision modificative suivante sur le budget assainissement 2024.

DEPENSE DE FONCTIONNEMENT Art 604 – Achat d’étude, prestation de services	- 1 000.00 €
DEPENSE DE FONCTIONNEMENT Art 66111 – Intérêt payé à l’échéance	+ 1 000.00 €

VOTE : APPROUVÉ À L’UNANIMITÉ

2. Finances – Approbation du Budget annexe Lotissement Les Châtaigniers

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Il est rappelé que le conseil municipal a décidé de procéder à l'acquisition d'une parcelle de 4 259 m² située à La Chapelle-Gaceline, en face de la mairie annexe, en vue de la création du lotissement Les Châtaigniers.

Cette acquisition est d'un montant de 106 475 € auquel se rajoute les honoraires de l'acte notarié.

Il est proposé ci-après le premier Budget Primitif :

DEPENSE DE FONCTIONNEMENT Art 6015 – Achat de terrain et frais annexes	130 000 €
RECETTE DE FONCTIONNEMENT Art 7133 – Constatation du stock final	130 000 €
DEPENSE D'INVESTISSEMENT Art 3351 – Constatation stock final	130 000 €
RECETTE D'INVESTISSEMENT Art 168741 – Avance remboursable du budget principal	130 000 €

Il est demandé d'approuver ce premier Budget Primitif du Lotissement Les Châtaigniers.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

3. Finances – Avis sur l'octroi d'une subvention en faveur de l'ADMR

Rapporteur : Catherine LE CHENE-COLLEAUX

Lecture du courrier transmis par Mme Mellat présidente de l'ADMR :

« Notre association, créée en 1964 et à laquelle vous faites confiance depuis des années pour prendre en charge notamment la dépendance des personnes âgées de votre territoire, porte un projet social fort au centre duquel se trouvent les bénéficiaires de nos services d'aide à domicile.

Créée par ses habitants, l'association locale ADMR de La Vallée De l' Aff exerce son activité sur 3 communes : Carentoir, La Gacilly, Cournon. Elle est au plus près de ceux qu'elle aide et de ceux à qui elle offre un emploi stable. A savoir, que l'ADMR de La Vallée De L'Aff c'est aussi en 2023, 28 emplois de proximité présents sur le terrain soit 18,60 ETP. De plus, afin de faire vivre l'association locale au quotidien, les bénévoles s'impliquent selon leurs souhaits et leurs compétences permettant ainsi une proximité non négligeable avec les personnes aidées.

Une équipe de 11 bénévoles qui consacre leur temps auprès des bénéficiaires et l'équipe de professionnels.

L'association locale ADMR de la Vallée de l' Aff, qui a une forte dimension humaine, aspire à permettre notamment aux habitants de votre commune, de continuer à vivre à domicile dans les meilleures conditions possibles et ce, indépendamment de leur fragilité, de leur dépendance ou de leur handicap. Les salariés de notre association sont accompagnés dans la construction de leur parcours professionnel et le suivi des formations pour parfaire leur connaissance du métier d'aide à domicile. En parallèle, l'association ADMR de La Vallée De l'Aff s'implique dans les actions de partenariat sur le territoire local afin de faciliter la coordination entre les services.

L'activité totale de l'association en 2023 a représenté 28 340 heures auprès de 304 clients (dont 1 353 heures effectuées par les salariés dédié au service de livraison de repas. En 2022, nous avons réalisé 26 987 heures.

On constate une baisse d'activité de 3% par rapport à l'année précédente sur l'activité totale prestataire et mandataire. Soit une baisse de 3% avec 924 heures en moins par rapport à 2022.

Service Aide à domicile

	Nbre d'heures 2023
GLENAC	3 953 H
LA CHAPELLE GACELINE	1613 H
LA GACILLY	6 206 H
	11772 H

Le service de livraison de repas à domicile

COMMUNES	Nb dossiers	Nb portages
LA CHAPELLE GACELINE	4	437
LA GACILLY	18	4194
GLENAC	10	2 500
TOTAL communes	32	7131

À titre d'information en 2023, nous avons réalisé sur l'ensemble du territoire de l'association : 10 742 repas pour un total de 61 clients. Activité en diminution de 14 %

Toutes ces raisons nous conduisent aujourd'hui, à renouveler notre demande de subvention à hauteur de 2,50 € par habitant. Nous sommes bien conscients qu'il s'agit d'une période difficile du fait des restrictions budgétaires auxquelles les communes et les organismes doivent faire face. Toutefois, nous insistons sur l'utilité de notre service au sein de votre commune pour prendre en charge les personnes ayant besoin d'aides (personnes âgées, familles fragilisées, garde d'enfants, personne en situation de handicap, etc.).

Comme chaque année, ce courrier est accompagné de la convention de partenariat. Cette dernière reprend les éléments tel que validés ensemble et les conditions mentionnées sont similaires à celles présentes dans la convention précédente (hormis les données INSEE concernant le recensement = mise à jour des données 2018). »

Il est demandé d'émettre un avis sur l'octroi, en faveur de l'association ADMR, d'une subvention égale à : 4 096 habitants (recensement au 01 Janvier 2024) x 2,50 € soit un montant de 10 240 €.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Il est précisé que ce coût est inscrit au budget.

4. Urbanisme – Avenant au contrat d'études avec le cabinet K URBAIN en charge du P.L.U.

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Il est rappelé que le cabinet K URBAIN a été missionné par la commune le 26 mars 2020 pour procéder à l'étude d'élaboration du P.L.U.

Le montant initial de ce contrat est de 77 562,55 € H.T.

Le présent avenant porte sur les éléments suivants :

- La prolongation des délais d'exécution sur 20 mois supplémentaires portant l'ensemble du délai à 50 mois
- L'intégration de prestations complémentaires (réécriture de la cartographie du P.A.D.D. ; Prise en compte des données du CEREMA puis du Modèle d'Occupation des Sols de la Région)
- La prise en compte de 8 réunions supplémentaires
- La fourniture de dossiers « papier » supplémentaires

Cet avenant est d'un montant de 10 038,91 € H.T. portant le montant du marché à 87 601,46 € H.T.

Il est demandé d'émettre un avis sur la proposition de cet avenant.

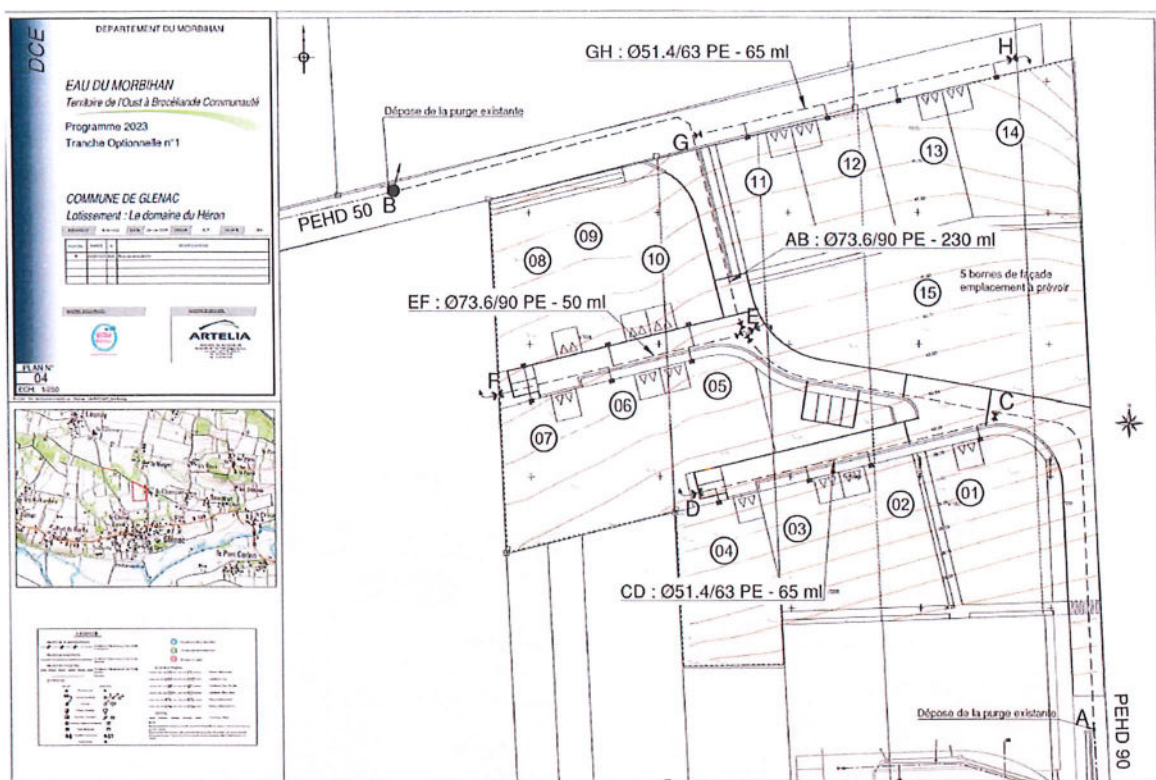
VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5. Lotissement Le Héron – Avis sur la convention avec EAU du MORBIHAN pour la réalisation de travaux d'extension du réseau d'eau potable Tranche 2

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Dans le cadre des travaux de la Tranche 2 du Lotissement du Héron, une régularisation administrative est nécessaire liée dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eau potable.

Le plan ci-après présente le programme de pose des canalisations et la mise en place des branchements correspondants aux lots futurs de ce lotissement.



Le montant de cette opération représente un montant de 47 592,65 € H.T. inscrit au budget annexe de ce lotissement.

Il est demandé d'approuver ladite convention.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

Il est demandé par le conseil municipal de faire notifier (par lettre recommandée avec AR) au Maître d'œuvre, responsable du budget et du suivi des travaux du lotissement, du mécontentement des élus de la non-anticipation budgétaire de ce surcoût.

6. Affaires foncières – Avis sur le lancement d'une consultation de promoteurs immobiliers pour la réalisation de logements sociaux Tranche 1 Lotissement Le Héron

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Par délibération en date du 23 avril 2021, il avait été présenté et approuvé le projet de la société « Les Maisons Rennaises » pour la création de trois maisons à vocation sociale pour la Tranche 1 du lotissement du Héron.

Sur un terrain d'une superficie de 763 m², ce projet concernait la création de :

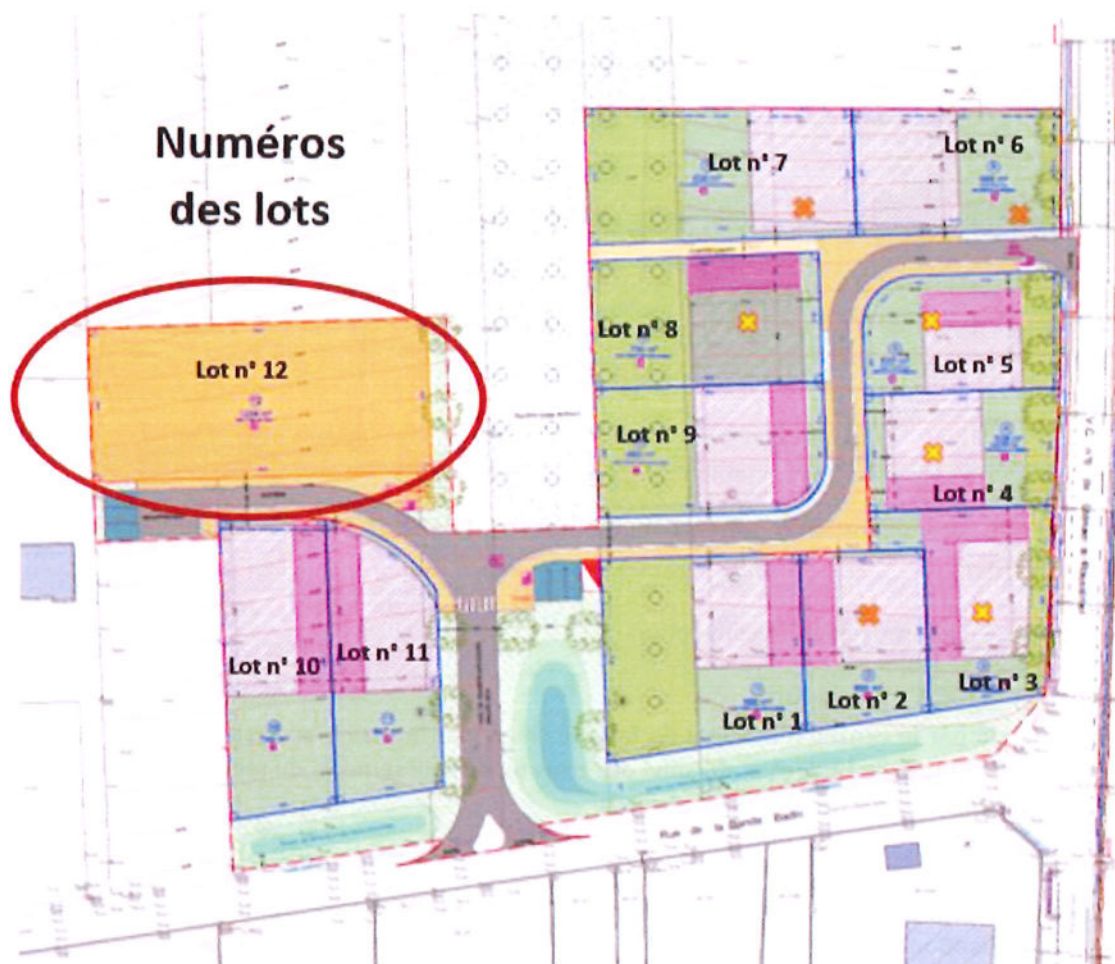
- 1 T3 de type PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration
- 1 T3 de type PLUS : Prêt Locatif à Usage Social
- 1 T4 de type PLUS

Il est précisé que le terrain était cédé à titre gratuit.

Le permis de construire a été déposé le 13 juillet 2021 et approuvé le 19 octobre 2021. Il devient caduc trois années après l'approbation, soit le 19 octobre 2024.

Il s'avère que la société « Les Maisons Rennaises » a déposé le bilan.

Par l'intermédiaire de NEOTOA, la commune a cherché en vain à contacter le liquidateur et après vérification juridique, la commune retrouve la totale disponibilité du terrain concerné considérant qu'aucun acte de vente n'a été signé entre la commune et Les Maisons Rennaises.



Il est donc proposé de :

- Lancer une nouvelle consultation auprès de constructeurs immobiliers à vocation sociale
- Déterminer le prix de vente. Pour rappel, la commune procède à la vente du Lot N° 15 Tranche 2, d'une superficie de 1 537 m², à la SA L'Aiguillon pour un montant de 33 600 €, soit 21,86 € le m².

Il est demandé d'émettre un avis sur ces deux propositions.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

7. Finances – Avis sur la réalisation d’une convention avec locataires de la commune pour remboursement de frais d’électricité

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Dans le cadre du renouvellement des contrats de fournisseur d’électricité, Morbihan Energies, organisme départemental, a contracté au 1^{er} janvier 2024 avec la société Total Energies en remplacement d’EDF.

La commune s’est donc engagée avec ce nouveau fournisseur pour l’ensemble de nos bâtiments communaux.

Il est à rappeler que, comparé aux années précédentes, les coûts énergétiques ont augmenté.

Certains de nos locataires auraient dû contracter personnellement auprès d’un fournisseur d’électricité (EDF ou autres...).

La commune reçoit tous les 2 mois les factures de Total Energies et 10 de nos locataires n’ont engagé aucune démarche pour établir, à leur nom, la livraison et le paiement de leurs frais d’électricité.

Par courrier en date du 1^{er} octobre, la commune leur a adressé un courrier pour rechercher un nouveau fournisseur ou bien de reprendre contact avec EDF à compter du 1^{er} novembre prochain.

Dans le cadre du remboursement des frais d’électricité payés par la commune à la place de ces locataires, il sera proposé la signature de conventions.

VOTE : 23 VOTES POUR, 1 ABSTENTION

Le montant estimé est de l’ordre de 8 500 €.

8. Affaires foncières – Avis sur la vente de trois bâtiments communaux Venelle des Fours

Rapporteur : Philippe NOGET

Dans le cadre de l’opération de vente de la propriété communale située au 7, 9 et 11 Venelle des Fours, il a été procédé, par l’intermédiaire de l’étude notariale LE FLOCH, à la signature d’une lettre d’intention d’achat de cet ensemble immobilier pour un prix net vendeur de 150 000 €. L’opération est soumise à l’obtention, par le futur acquéreur, d’un prêt bancaire.

Le compromis de vente va être prochainement proposé sous réserve de la réalisation des diagnostics énergétiques et du contrôle du réseau d’assainissement.

Il est proposé, dès à présent, de pouvoir délibérer pour la vente de ce bien.

VOTE : APPROUVÉ À L’UNANIMITÉ

9. Affaires foncières – Avis sur la vente d'un terrain communal au Mortier en faveur du Conseil Régional de Bretagne

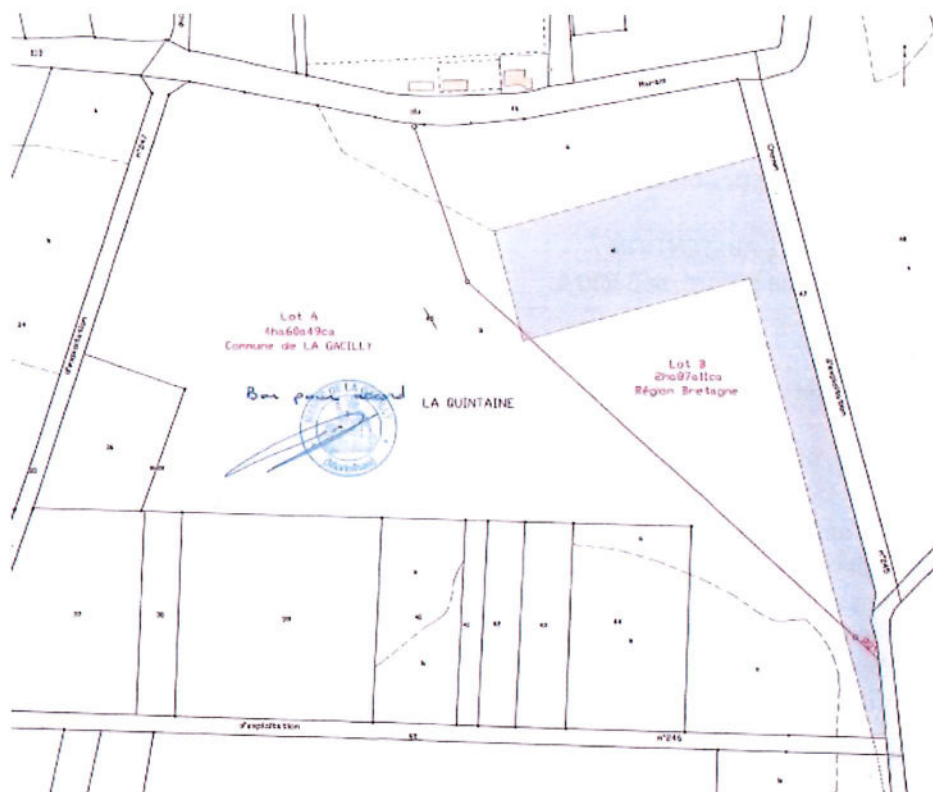
Rapporteur : Fabrice GENOUEL

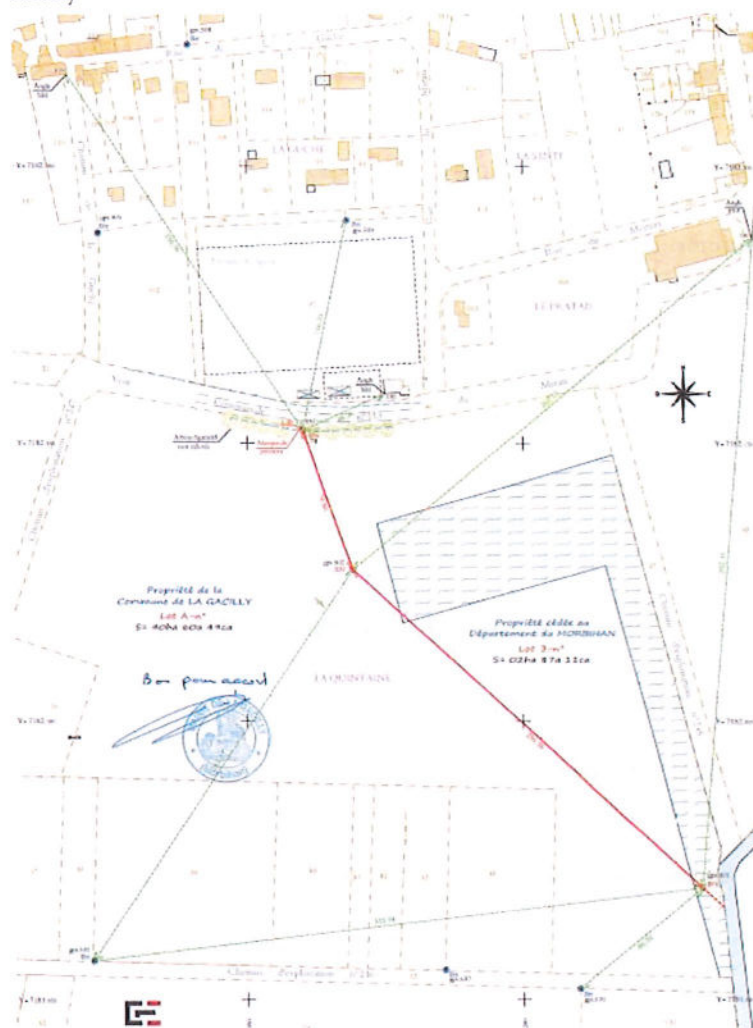
Il est rappelé que, par délibération en date du 31 mai 2023, il avait été évoqué la cession, à titre gratuit, des parcelles communales situées au Port de Glénac.

Cette opération permet d'intégrer lesdites parcelles dans le patrimoine immobilier du Conseil Régional de Bretagne puis de conclure une convention de gestion du port de Glénac entre les deux entités publiques.

Le document d'arpentage a été réalisé pour délimiter le zonage concerné, à savoir :

- Propriété cédée à la Région Bretagne d'une superficie de 28 711 m²
- Propriété conservée par la commune d'une superficie de 406 049 m²





Par arrêté en date du 10 septembre dernier, le Conseil Régional a acté les limites du Domaine Public Fluvial.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

10. Travaux – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les diagnostics architecturaux et patrimoniaux des trois églises

Rapporteur : Pierrick LELIEVRE

Le précédent conseil municipal avait émis un avis favorable pour le lancement d'une nouvelle consultation dite « mission de diagnostic architectural, patrimonial et structural pour les trois églises communales ».

Il est précisé que ce présent marché a été lancé le mercredi 18 septembre dernier avec une réponse des offres fixée au vendredi 11 octobre. Il a fait l'objet d'une publication sur le site Mégalis et sur Ouest-France.

Il est à rappeler que Monsieur Diego Mens, Conservateur du Patrimoine, au Conseil Départemental du Morbihan est destinataire dès le vendredi 11 octobre des offres obtenues en vue de bénéficier de son avis.

Pour information, le groupe de travail mis en place pour le suivi de cette opération comprendra les élus, des techniciens et l'architecte des Bâtiments de France.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 17 octobre 2024.

En se basant sur le rapport d'analyse des offres, les membres de la C.A.O. ont émis le souhait de retenir le cabinet YLEX ARCHITECTURE pour un montant de 58 480 € H.T.

Outre les financeurs habituels que sont le Conseil Départemental du Morbihan, Le Conseil Régional et l'Etat nous permettant de bénéficier de subventions, la commune va prochainement solliciter la Fondation du Patrimoine pour le recours au mécénat local.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

La Société retenue est la Société YLEX Architecture pour un montant de 58 490 € HT.

11. Travaux – Avis sur l'avenant N° 3 relatif au marché de voirie pour l'éco-quartier de l'Aff

Rapporteur : Philippe NOGET

Il est rappelé que, dans le cadre des travaux de l'éco-quartier des rives de l'Aff, deux avenants ont été présentés par l'entreprise attributaire du marché, la société COLAS.

Le montant de ces deux avenants représente un total de 37 572,08 € H.T.

La continuité de cette opération nécessite la réalisation de travaux complémentaires et catégorisés de la manière suivante :

A- A la demande de la Commune

- Création de 7 fosses pour la pose d'arbres : 3 970 €
- Reprofilages de la voie existante pour la zone de parking Nord et pour la zone de toilettes provisoires : 2 465 €
- Fourniture et mise en place d'une étanchéité sur le bâtiment ex-canoë-kayak : 560 €
- Fourniture et pose d'un Delta MS : 1 247,50 €
- Fourniture et pose d'une tranchée drainante : 1 032 €

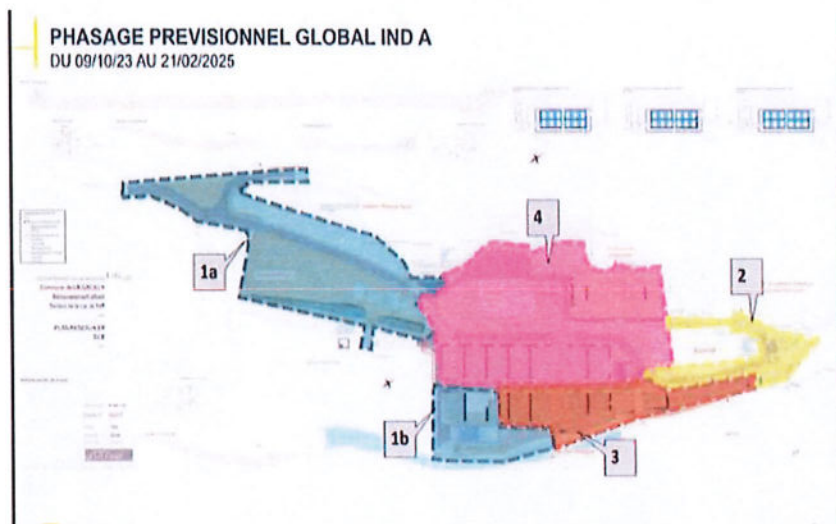
B- Imputée à l'entreprise COLAS

- Repose de bordures suite à l'intervention de l'entreprise SADER : 188,30 €
- Reprise Bitume suite à l'intervention de l'entreprise SADER : 320 €

Ces travaux ont été stoppés durant la période estivale et vont reprendre au cours de la dernière quinzaine du mois d'octobre.

Il est rappelé ci-après le plan de phasage de cette opération :

► L'éco quartier des rives de l'aff



Le montant total présenté par l'entreprise COLAS s'élève à un montant de : 9 782,80 € H.T.

Le marché initial était de 2 669 771,38 € et avec ces trois avenants, le nouveau montant de ce marché public est de 2 717 126,26 €.

Il est demandé d'émettre un avis sur ce nouvel avenant.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

12. Travaux – Lancement d'une consultation pour la réalisation de nouvelles opérations de voirie et de permis d'aménager (Terrain ex-gendarmerie, Lotissement Les Châtaigniers, Troisième Tranche du Lotissement Le Héron)

Rapporteur : Philippe NOGET

A- Terrain ex-gendarmerie

Pour rappel, la commune a procédé, il y a quelques années, à la démolition de l'ancienne gendarmerie. Ce terrain, d'une superficie d'environ 5 000 m², est idéalement placé dans la continuité des activités commerciales de la Rue Antoine Monteil.

Comme le précise les deux plans ci-après, la collectivité réserve un espace de l'ordre de 1 000 m² pour l'extension du cimetière.



Dans la perspective de la réalisation d'un ensemble bâti situé dans le prolongement des commerces, la commune avait sollicité Monsieur Yannick Corvaisier pour l'acquisition partielle de sa propriété pour une superficie de l'ordre de 1 000 m².

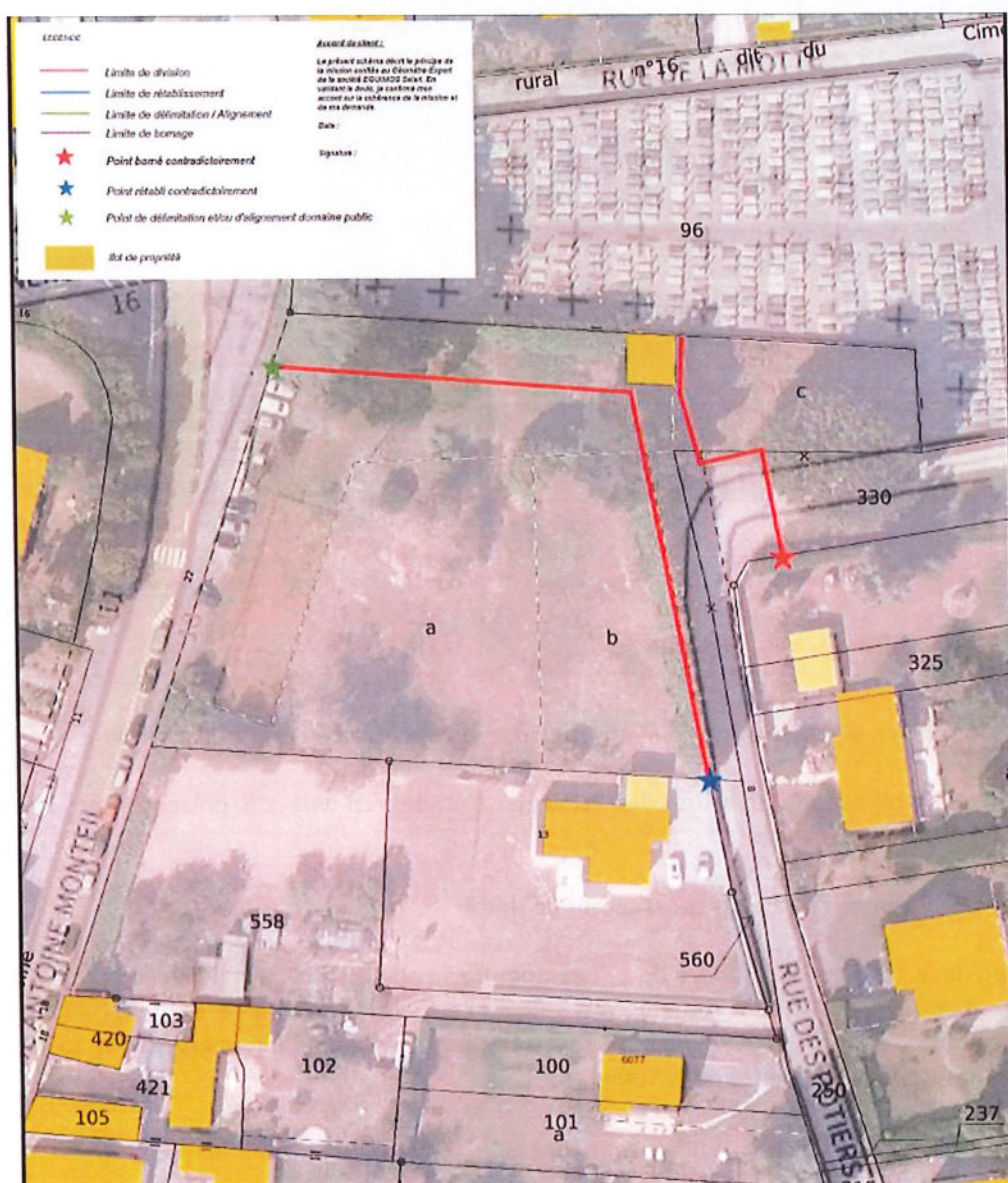
La commune a lancé une consultation auprès de promoteurs immobiliers pour envisager la réalisation d'un ensemble collectif.

Trois promoteurs se sont manifestés : Spie Batignolles, Nexity et CBI.

Il est présenté la proposition du constructeur CBI avec l'envoi en annexe de ce Procès-Verbal des visuels de ce programme immobilier.

Dans le cadre de ce projet, la desserte de la Rue des Potiers jusqu'en limite de l'actuel cimetière est à envisager.

Le plan ci-joint présente la future voirie matérialisée en rouge à réaliser par la commune :



Dès à présent, il est prévu de lancer une consultation auprès de cabinets d'ingénierie pour l'étude technique et financière de cette voirie.

Il sera créé en plus 7 logements sociaux. Ce projet sera présenté lors des vœux 2025.

B- Lotissement Les Châtaigniers

Comme évoqué dans un bordereau précédent, la commune est devenue propriétaire en août dernier de la parcelle de 4 259 m² située en face de la mairie annexe de La Chapelle-Gaceline.

SECTEUR D'OAP N°1 - LA CHAPELLE-GACELINE



LÉGENDE

/ EXISTANT

Bosquet à préserver

/ À AMÉNAGER

Périmètre du secteur de l'OAP

Espace à bâtir

Espace public

Stationnement bus à créer

Limites de parcelle à végétaliser

Réseau viaire majeur à créer

Liaison douce à aménager

CARACTÉRISTIQUE DE L'OAP :

Surface de l'OAP : 0,43 Ha

Éléments à préserver ou à protéger :

- Bosquet en bordure de la zone à aménager

RECOMMANDATIONS :

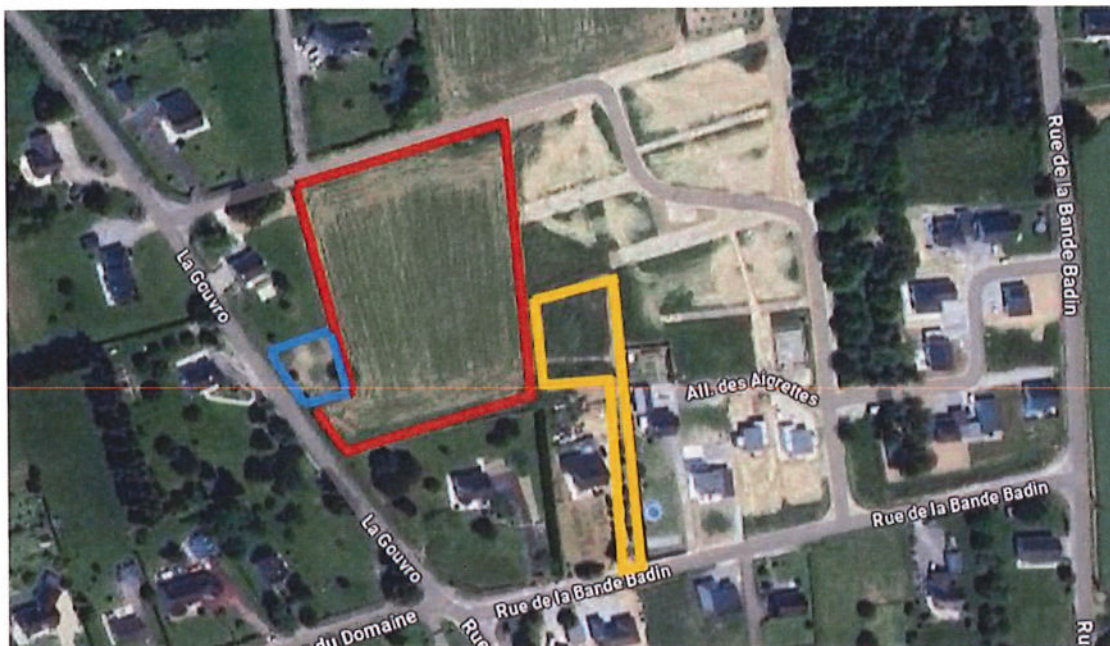
- Densité minimum habitat : 18 log/ha
- Ne pas créer d'accès direct à la RD 138
- Favoriser la traversée nord/sud du secteur de l'OAP
- Planter le talus à l'est afin de créer une barrière entre les terrains de sport et le futur secteur habité
- Préserver les arbres en limite nord du site

Au regard de la contenance de cette parcelle, il pourrait être envisagé la réalisation d'environ 8 lots à construire.

Dès à présent, il est proposé de solliciter des cabinets d'études en vue de présenter un plan d'aménagement de ce futur lotissement.

C- Troisième Tranche du Lotissement Le Héron

Après la réalisation de la Tranche 1 composée de 12 lots dont un à vocation sociale et le lancement de la Tranche 2 comprenant 15 lots dont un également à vocation sociale, la commune avait décidé, par délibération en date du 2 décembre 2022, d'acquérir un ensemble de parcelles d'une superficie de 10 190 m². Le plan ci-joint présente le périmètre de la Tranche 3.



Dans le cadre de la révision du PLU incluant les observations que l'Etat et ses services vont nous apporter sur l'évolution du potentiel foncier à urbaniser, il est proposé de mettre en option la perspective de l'aménagement de cette tranche N° 3.

À ce jour, il subsiste un seul lot à proposer sur la Tranche 2, puisque 13 réservations de lots ont été signées par des acquéreurs.

Il est demandé d'émettre un avis sur le lancement d'une consultation auprès de cabinets d'études avec en Tranche Ferme pour le terrain ex-gendarmerie et le lotissement Les Châtaigniers et en option pour la troisième Tranche du lotissement Le Héron.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ POUR CES TROIS SUJETS

13. Cantine scolaire – Lancement d'une consultation d'un Maître d'Œuvre pour la réalisation de la future cantine scolaire

Rapporteur : Youenn COMBOT

Il est rappelé que, lors du vote du budget primitif, il a été inscrit, dans le P.P.I., une somme de 650 000 € en 2024 et de 500 000 € en 2025 pour la création d'une nouvelle cantine scolaire.

Ces deux inscriptions permettent d'envisager le démarrage de cette opération attendue par :

- L'association de gestion du restaurant scolaire, composée de 7 salariés, pour pouvoir assurer la fourniture et la livraison des 800 repas par jour
- Les parents d'élèves et les enfants scolarisés aux écoles suivantes : Jean de La Fontaine, Saint-Jugon et le Collège Sainte-Anne

Par délibération en date du 17 mars 2023, la commune avait décidé de recourir au cabinet NEPSN en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour un montant H.T. de 14 000 €.

La commune a reçu et payé le 19 juillet dernier une seule et unique facture d'un montant de 5 075 € H.T. correspondant aux études suivantes réalisées par ce cabinet :

- Etude sur l'extension et la restructuration du bâtiment actuel
- Réalisation d'un nouveau restaurant scolaire

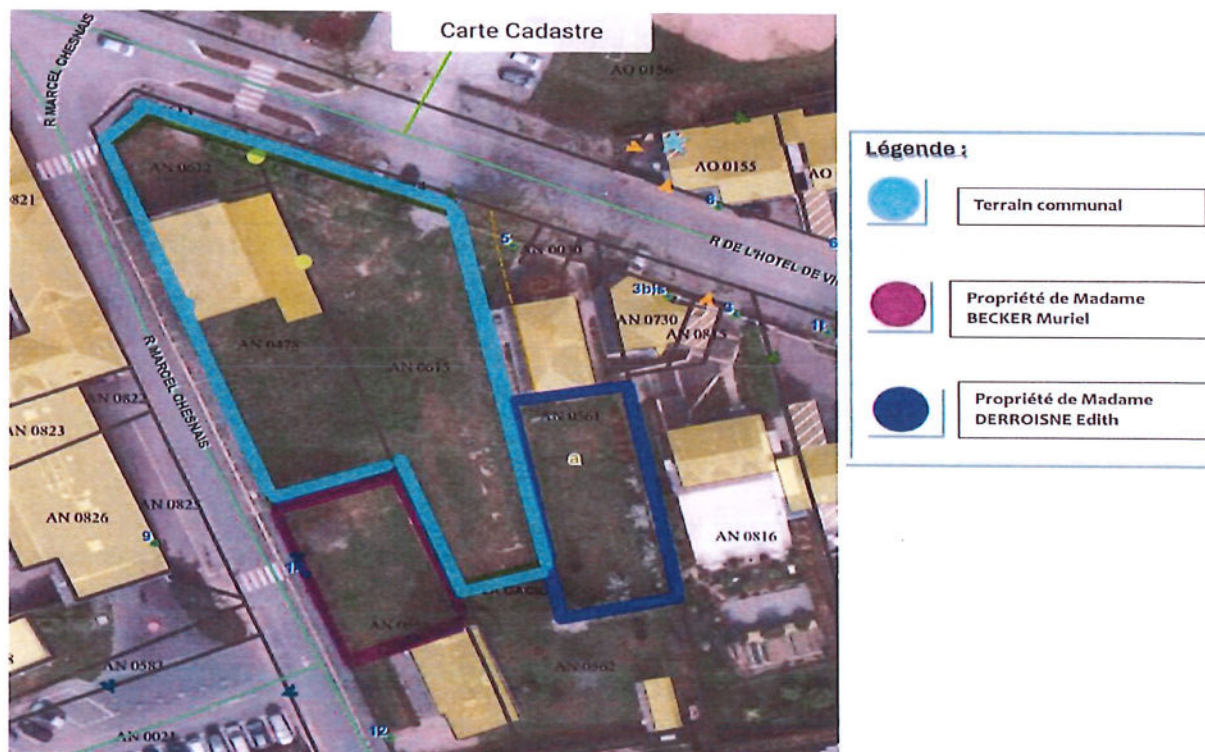
Par courrier envoyé en recommandé avec AR en date du 15 juillet dernier, la commune a informé le cabinet NEPSN de la décision de mettre fin, de manière unilatérale, à ce contrat d'études.

Cette décision résulte des deux points suivants :

- En ce qui concerne les délais : Entre la date de l'ordre de service et l'envoi du tableau des divers scénarii, il s'est écoulé une période de 14 mois. La commune attendait une meilleure réactivité par rapport au lancement de cette première partie d'études. Il est inacceptable d'envisager des délais aussi importants pour les phases à venir ; d'autant plus que les actuels locaux génèrent des coûts de fonctionnement de plus en plus importants, notamment en matière d'énergie.
- Lors des premières entrevues, les collaborateurs de ce cabinet mettaient en avant l'obligation par la collectivité d'apporter des informations sur les études réalisées auparavant par l'intercommunalité pour l'extension de ce local. La commune les a informés que leur demande n'était pas en adéquation avec le cahier des charges de ce marché public, celui-ci ayant uniquement pour perspective d'envisager des solutions par rapport à l'existant.

La commune n'a reçu aucune réponse au courrier envoyé et il est donc confirmé la résiliation du présent contrat d'étude.

Il est rappelé ci-après la localisation du futur bâtiment pour une construction sur le terrain communal d'une superficie d'environ 1 700 m².



La commission « Cantine » a déjà procédé à l'évaluation des besoins :

- Une Salle séparée par une cloison amovible pouvant contenir un espace pour 200 enfants et une salle de restauration pour une trentaine d'adultes
- Une Zone de distribution en self-service
- Une zone « Plonge » incluant une zone de tri
- Une cuisine répondant aux exigences réglementaires actuelles et permettant l'obtention de l'agrément sanitaire pour les repas exportés
- Un bureau double pour l'administration du restaurant scolaire
- Hall d'accueil
- Sanitaires
- Chaufferie
- Une cour fermée avec préau
- Une aire de décharge
- Un local fermé pour les poubelles
- Un parking pour environ 25 véhicules

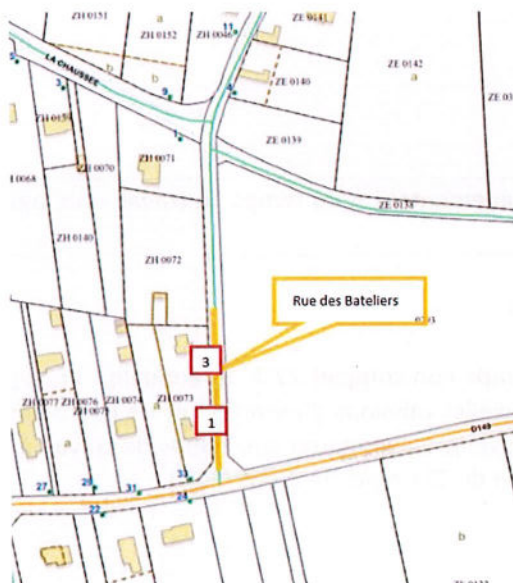
Il est proposé de lancer un marché public pour la consultation d'un maître d'œuvre pour la réalisation de ce futur investissement.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

14. Urbanisme – Dénomination et numérotation en direction de la Chaussée à la sortie de la Rue des Mariniers à Glénac

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Concernant la Rue des Mariniers, un terrain situé à l'arrière du n°33 a été divisé pour construire une maison d'habitation. Il est préférable de donner une nouvelle dénomination pour cette voie étant donné que ce n'est pas la continuité de la Rue des Mariniers. Il est proposé de passer le numéro 33 en 1 rue des Bateliers puis le 3 pour la nouvelle construction. De plus l'entrée du 33 n'est pas sur la rue des Mariniers.



Il est demandé d'émettre un avis sur la dénomination et la numérotation de la Rue des Bateliers.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

15. Environnement – Cadre de vie – Avis l'adhésion à la nouvelle charte d'entretien des espaces verts

Rapporteur : Philippe NOGET

La commune s'est engagée depuis plusieurs années dans l'amélioration des pratiques d'entretien et de désherbage de la voirie et des espaces verts.

Depuis 2011, une charte d'entretien des espaces des collectivités locales était mise en place par la Région Bretagne et était évaluée par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust.

En 2023, cette charte a été révisée pour ajouter les actions en faveur de la réduction des déchets verts, de la gestion de l'eau, de la biodiversité et de la communication.

Pour chaque critère, des points sont attribués et permettent d'évaluer la commune en fonction de trois niveaux.

Il est précisé que cette charte accroît parfois le travail des Agents et qu'il est nécessaire au regard de l'esthétique du rendu final de bien sensibiliser le public. En effet, celui-ci exprime parfois son mécontentement sur un sentiment d'entretien non abouti. Cette charte sera présentée lors des vœux 2025 ;

VOTE : 13 VOTES POUR, 11 ABSTENTIONS

16. Salles Communales – Modification du tarif – Salle Mathurin Robert

Rapporteur : Jean-Yvon CASTEL

Il est évoqué une proposition de modification des tarifs de location de la salle Mathurin Robert.

Il s'agit simplement de supprimer l'option « cuisine » dans l'offre de location, la cuisine n'existant pas physiquement.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

17. Ressources Humaines – Avis sur l'augmentation du temps de travail d'un agent à l'école Jean de La Fontaine

Rapporteur : Delphine BOULANGER

Un adjoint d'animation a été recruté à temps non-complet 27 h 15 annualisé en septembre 2023 en remplacement d'un agent retraité. De nouvelles missions d'entretien et de coordination lui ayant été confiées à partir de septembre 2024, il convient d'augmenter son temps de travail à 32 h 92/semaine annualisé, à/c du 01/10/2024. Avis favorable du CST rendu le 24/09/2024.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

18. Ressources Humaines – Mise à jour de l'organigramme du Personnel communal

Rapporteur : Delphine BOULANGER

L'organigramme est présenté aux élus. 48 Agents sont présents dans celui-ci et il est en annexe de ce Procès-Verbal.

19. Ressources Humaines – Présentation de la pyramide des âges

Rapporteur : Delphine BOULANGER

La présentation n'appelle pas de commentaire particulier et ce document est joint au Procès-Verbal.

20. Professionnels de Santé – Informations sur les actions engagées

Rapporteur : Pierrick LELIEVRE

Les travaux de la Maison PRAUD seront livrés au 1^{er} janvier 2025 avec l'arrivée d'une sage-femme.
2 Praticiens kinésithérapeutes arriveront également au 1^{er} janvier 2025 sur la Commune.

21. Questions diverses

- Une animation sera prévue au Bout du Pont pour les fêtes de Noël à partir du 14 décembre (Funambule).
- Inauguration de la bibliothèque de Glénac et de la liaison douce de la Chapelle Gaceline samedi 19 octobre.
- Rappel du problème du moustique tigre sur notre territoire. Peu de monde à la réunion d'information, or tout le monde peut être concerné.
- Réunion de travail du Conseil Municipal le 30/10 concernant le futur stationnement payant des parkings.
- Très bon démarrage de l'animation et du fonctionnement autour de la Maison bleue.

Fin de la séance à 20h30


Le Maire,
Jacques ROCHER

Le secrétaire de séance,
Eric VAUCELLE

